

■ **SUNSET CONSULTING SA**, à Genève, conseils en matière de gestion de patrimoine, etc. (FOSC du 15.01.2001, p. 319). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Gestion de Patrimoine du Rhône SA, à Genève, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 13546 du 18.12.2002
(00789894 / CH-660.0.063.001-5)